

Lettre ouverte

Le mardi 04 juillet 2023,

Chers martiniquais, chers clients, chers élus, chers intervenants du quotidien,

Directeur Général de la société OZANAM, je suis témoin comme vous de la montée des incivilités, des infractions et des violences conduisant jusqu'aux meurtres.

En notre qualité de bailleur social, notre mission est, avant tout, de loger en toute sécurité et d'accompagner nos locataires dans leur parcours logement.

Sans pouvoir de police, avec l'appui du Groupe et de notre holding, Action Logement Immobilier, nous travaillons avec les autorités et les forces de l'ordre, les associations de locataires, les travailleurs sociaux pour favoriser le bien vivre ensemble.

Nous gérons, plus de 200 résidences, 11 000 logements et logeons plus de 30 500 martiniquais.

Depuis fin 2021, 4 homicides ont été perpétrés au sein de notre patrimoine résidentiel.

En tant que bailleur, nos capacités de réponses et d'interventions sont parfois remises en cause vis-à-vis d'un problème de société sur lequel nous n'avons, nous bailleurs, que peu d'emprise (trafic illicite, santé mentale, circulation des armes, etc.).

Nos salariés sont aussi en contact direct avec des personnes non respectueuses du cadre légal. Une employée a été récemment agressée physiquement au siège social en réalisant son activité professionnelle.

Ce lundi 26 juin, la ligne rouge a encore été franchie : c'est un gardien d'immeuble en plein exercice de ses missions professionnelles, qui a été aspergé de carburant et menacé d'immolation avec un briquet. Cet acte odieux et inacceptable ne restera pas sans suite.

Nous attirons votre attention sur la situation de nos collaborateurs qui, dans le cadre de l'intérêt général, au service de l'utilité sociale, ont pour mission de maintenir le lien social dans un contexte de crise économique, sociale, financière et écologique.

Les échanges et les mesures prises par les services de l'Etat permettront d'agir au plus vite auprès des contrevenants afin de replacer les conditions du respect, de la démocratie et de la justice en punissant cet acte inqualifiable.

C'est notre priorité en tant qu'employeur, en tant que gestionnaire de biens immobiliers, en tant qu'acteur social en Martinique de voir un changement significatif dans la prise en compte de ces violences. La sécurité est une priorité dans une société afin que chacun vive au mieux.

Pour notre part, nous engageons nos moyens pour assurer la sécurité et protéger la vie, la santé et l'intégrité physique de nos collaborateurs et des prestataires qui interviennent pour notre compte : les actes de violences graves commis à l'encontre de nos représentants dans l'exercice de leurs fonctions

donneront lieu, conformément à ce que prévoit la loi, à des procédures judiciaires visant à résilier les baux de locataires à l'origine de ces actes.

Le logement est un droit de la République, une « chose publique » constituée par le corps social qui doit être respecté dans tous ces aspects.

Nous gardons aussi confiance dans le contrat moral qui nous lie à tous les autres citoyens qui comprennent notre cadre d'action.

Antoine ROFFIAEN

**Directeur Général d'OZANAM
Groupe Action Logement**